

## CIRCULAIRE AU CLERGE.

— —  
Montréal 14 Février 1871.

*Monsieur,*

Le Décret de la S. C. des Rites que je vous transmets dans le Mandement ci-joint, renferme de si puissants motifs pour encourager la dévotion à St. Joseph que ce serait vraiment peine perdue que de vouloir y rien ajouter. D'ailleurs, je sais que vous trouverez dans votre cœur de quoi satisfaire au besoin qui vous presse de travailler à répandre le culte de ce bon saint.

Le Décret est accompagné d'une lettre à tous les Evêques du monde. Elle tiendra lieu de la Circulaire que j'aimerais à vous adresser, pour vous inviter à travailler avec zèle à mettre le dit Décret à exécution.

Vous allez donc prendre pour vous ce que le St. Père fait adresser à tous les Evêques du monde; et vous en conclurez qu'en vous écrivant des Circulaires presque à chaque Mandement que je vous adresse, je me conforme à l'exemple du Père Commun.

Je n'ai qu'une chose à vous faire observer : serait-il opportun et serait-il possible de demander que la fête de St. Joseph devienne de précepte ? Veuillez bien en conférer avec vos confrères et me transmettre votre opinion.

Je suis bien cordialement

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

IG. EV. DE MONTRÉAL.